

Plus d'un million de nouveaux sinistrés des aéroports

NUISANCES AERIENNES. Le rapport d'activités 2005 de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (Acnusa) est éloquent. Avec une nouvelle méthode de calcul, il apparaît qu'un million de Franciliens supplémentaires souffrent du bruit des avions.

ILS SONT DES MILLIERS de Franciliens à vivre avec les avions au-dessus de leur tête, à subir le ronronnement des moteurs sans pour autant avoir le droit à l'insonorisation. Certains luttent en vain depuis plusieurs années pour bénéficier d'une simple reconnaissance. C'est désormais chose faite. L'Acnusa (Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires) vient de publier un recensement des populations « réellement » survolées par les avions au départ ou à l'arrivée des aéroports d'Orly et de Roissy. Suivant la configuration des vols, plus d'un million d'habitants sont pour la première fois pris en compte.

Les chiffres explosent à cause d'une nouvelle méthode de calcul

« On nous a reproché de ne prendre en compte que les populations survolées de façon stricte, reconnaît Roger Léron, président de l'Acnusa. C'est-à-dire de ne tenir compte que des habitants situés à la verticale, sous les trajectoires des avions. Avec Aéroports de Paris, nous avons donc décidé d'utiliser une nouvelle méthode. Il s'agit de décompter les habitants situés dans un angle de 60° sous les trajectoires. Pour un avion à 2 000 m d'altitude, cela représente

une bande de 1 km de part et d'autre du tracé du survol. » Et les chiffres sont éloquentes ! Deux distinctions sont faites, selon que le vent vient de l'est (quand la météo est bonne) ou de l'ouest (60 % du temps). Car un appareil décolle toujours face au vent. En cas de vent d'est, donc, la première méthode décompte 1 540 000 personnes survolées à moins de 3 000 m. Finalement, selon le nouveau calcul, ils sont... 2 690 000 ! Quand le vent souffle de l'ouest, ce sont 2 655 000 Franciliens et non pas 1 260 000 qui entendent le ronronnement des avions. Des riverains du nord de Paris intramuros sont même pour la première fois pris en compte. Par ailleurs, en menant une série de mesures de bruit en Ile-de-France, l'Acnusa s'est aperçue que certaines communes ou certains quartiers n'ont pas le droit à l'indemnisation alors qu'ils subissent une vraie gêne. C'est le cas du secteur d'Ozoir-la-Ferrière en Seine-et-Marne ou du Hurepoix en Essonne. Le gendarme du ciel propose donc qu'un dispositif d'aide à l'insonorisation des logements y soit mis en place. « Entre Orly et Roissy, on arrive à plusieurs millions d'habitants gênés en région parisienne. Ça commence à faire un peu de monde, non ? ironise Simone Nérôme, présidente de l'Advocnar, principale association en lutte contre les nuisances

aériennes d'Ile-de-France. Il serait temps de commencer à réagir. Les cartes des survols confirment un état des lieux que l'on savait dramatique. J'espère simplement que cela ne

sera pas une étude supplémentaire qui ira décorer les bureaux des responsables de la direction générale de l'aviation civile et du ministre des Transports. Il s'agit de prendre des

mesures simples comme relever les altitudes et améliorer les procédures d'approche. »

STÉPHANIE AUGUY
AVEC CLAIRE GUÉDON

Les Franciliens survolés à moins de 3 000 mètres				
	Roissy		Orly	
	Ancien calcul	Nouveau calcul	Ancien calcul	Nouveau calcul
● En cas de vent d'Est	1 303 245	2 095 478	236 325	593 402
● En cas de vent d'Ouest	1 020 686	2 206 342	238 147	449 322

A la demande des associations d'antibruit, l'Autorité de contrôle de nuisances sonores aéroportuaires (Acnusa) a mis en place un nouveau mode de calcul des populations survolées, plus proche de la réalité. Les avions décollant face au vent, l'étude distingue deux configurations du trafic aérien. Soit le vent vient de l'ouest (en cas de beau temps, 40 % du temps), soit il vient de l'ouest (60 % du temps).

Le fiasco de l'aide à l'insonorisation

SELON l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires, 160 000 logements français doivent être insonorisés d'urgence, les trois quarts autour d'Orly et de Roissy. Pour réaliser les travaux en vingt ans, l'Etat avait promis de débloquer 55 millions d'euros chaque année. En 2005, seuls 15 millions d'euros ont finalement été versés. Le gendarme du ciel dénonce aussi un système d'aide « absurde et complexe ». Sans compter que les habitants candidats à l'insonorisation doivent payer une partie des travaux, ce qui décourage certains propriétaires. L'Acnusa exige que l'Etat prenne le coût total de l'insonorisation à sa charge et que des opérations groupées sur les logements collectifs soient lancées pour accélérer le rythme. Le coup de gueule sur le fiasco de l'insonorisation est inscrit dans le rapport 2005 de l'Acnusa dont voici les autres grandes lignes.

■ **Enfin une grande enquête épidémiologique.** Quel est l'impact du bruit des avions sur la santé ? A cette interrogation essentielle, jamais les pouvoirs publics en France n'y ont répondu. L'Acnusa a obtenu du ministère de la Santé de se pencher sur le problème. Une étude sur la faisabilité de l'enquête est actuellement en cours. Les conclusions devraient être connues vers le mois de juin.

■ **Les trajectoires des avions bientôt consultables en mairie.** L'information aux riverains s'était quelque peu clairsemée. Les tentatives de mettre sur Internet les trajectoires des avions et leurs altitudes en léger décalage avaient été refusées par l'Etat pour des questions de sûreté aérienne et de risques terroristes. Une version sécurisée baptisée Vitrail a depuis été mise au point. Installée il y a six mois dans les maisons de l'environnement des aéroports d'Orly et de Roissy, elle sera bientôt consultable dans les collectivités locales qui en feront la demande. Elle permettra de voir les mouvements avec une demi-heure de décalage, sur un espace de 185 km centré sur Paris et une altitude de 4 200 m, et de consulter les mesures de bruit.

■ **Les amendes explosent à Roissy.** Au 30 novembre 2005, l'Acnusa a relevé 525 infractions commises autour de la plate-forme de Roissy et prononcé des amendes administratives pour un montant total supérieur à 1,8 million d'euros. Ce chiffre s'explique par l'application en 2004 d'un arrêté interdisant les décollages non programmés entre minuit et 5 heures. De nombreuses compagnies se sont fait prendre. Sur les 525 infractions, 413 concernent le non-respect de cet arrêté.

S.A. ET C.G.



(P. NICOLAS JACQUARD)

« Un avion toutes les 45 secondes »

MAX LASORNE, habite Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)

DANS LES CAMPAGNES de l'ouest essonnien, les habitants se battent en vain depuis bien longtemps contre le grondement des avions. Le rapport de l'Acnusa qui les intègre enfin dans les zones touchées par les nuisances ne fait que confirmer ce que trop de gens savaient déjà. Par jours de beau temps, « les appareils sont en dessous de 1 000 m, voire même à 600 m », assure Pierre Bauda, un habitant de Saint-Chéron. « On arrive à voir leur marque. C'est épouvantable. Certains sont si bas qu'ils sont obligés de remettre les gaz et de remonter. Le ciel est une zone de non-droit où certaines compagnies sont prêtes à gêner des milliers de rive-

rains pour gagner quelques minutes de vol. Il y a le problème du bruit, très gênant quand on habite au calme. Mais aussi les risques de pollution. »

En Seine-et-Marne, c'est notamment le secteur d'Ozoir-la-Ferrière qui obtient la reconnaissance de ses nuisances. En 2004, des mesures de bruit avaient bien été effectuées à Brie-Comte-Robert, mais sans résultats probants. « La station de mesure était située près de la N 19 (17 000 véhicules par jour) et de deux chantiers de voirie et de démolition », ironise Max Lasorne. Cet habitant s'avoue satisfait de son classement en zone de nuisances. « C'est très bien que l'Acnusa propose pour nous un droit à l'indemnisation.

Mais quand on sait qu'il y a déjà plus de dix ans de retard dans l'insonorisation des logements riverains des aéroports... Et puis les décollages d'Orly nous gênent surtout l'été, par vent d'est. Il y a jusqu'à un avion toutes les quarante-cinq secondes à 1 000 m. La réponse à notre problème n'est pas de rester derrière du double vitrage quand il fait 30° à l'ombre ! Nous voulons plutôt que les appareils deviennent moins bruyants, que les procédures de vols soient améliorées. Et nous redoutons les conséquences des discussions en cours en Essonne et dans le Val-de-Maine pour redynamiser Orly. »

S.A.